

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

AMENDEMENT

N ° AS30

présenté par

M. Neuder, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, Mme Valentin,
Mme Anthoine, M. Vatin, M. Bony, Mme Bonnivard, Mme Alexandra Martin, M. Boucard,
M. Ray, M. Seitlinger, M. Nury, M. Portier, Mme Louwagie, M. Taite, M. Ciotti, Mme D'Intorni,
M. Dubois et M. Pauget

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.